

## VILLE DE GASSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt deux*

*le : premier Décembre*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame MARTIN Agnès, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022*

*PRESENTS : MM MATTON François, VILLETTE Séverine, SILVE Didier, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, SIMONI Chantal, MURET Philippe, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, BEC Florence, HERMELIN Grégory, CASCANT Mélanie, BRUNO Sébastien.*

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	16
votants	20

Absents ayant donné pouvoir :

*Madame WANIART Anne-Marie à Monsieur MATTON François,  
Madame MARCELLINO Anne-Marie à Madame MARTIN Agnès,  
Madame FUCHS Caroline à Monsieur HERMELIN Grégory,  
Monsieur JERIBI Karim à Madame VILLETTE Séverine.*

Certifié exécutoire

Préfecture

le :

Publiée ou Affichée

le :

Absents :

*Monsieur MARQUES Florian,  
Monsieur AMSTER Anthony,  
Madame PESCH Solène.*

Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.

N° 22/74

**OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ARCHIVISTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – ANNÉE 2023**

Madame Agnès MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur.

Pour garantir cette obligation réglementaire, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante la création d'un emploi contractuel pour accroissement temporaire d'activité à temps complet pour remplir cette mission, de rémunérer l'agent selon la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et de lui ouvrir le droit au régime indemnitaire du cadre d'emploi correspondant, à raison de quatre mois, du 02 janvier au 30 avril 2023.

Cet emploi sera rémunéré sur la base du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés**,

**-ACCEPTE** la création d'un emploi contractuel pour mission d'archiviste rémunéré sur la grille indiciaire du Cadre d'emploi des Adjointes administratifs territoriaux,

**-OUVRE** à l'agent contractuel la possibilité de bénéficier du régime indemnitaire correspondant audit cadre d'emploi,

**-DIT** que la dépense correspondante sera inscrite aux Budgets 2023 au Chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Copie conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance le 1<sup>er</sup> Décembre 2022

Le Maire,

Anne-Marie WANIART